



CCAS VILLE DE MIRIBEL

Compte rendu de la réunion du conseil d'administration du CCAS

**Jeudi 20 octobre 2022
18 heures à l'Allegro**

	Présent	Absent		Présent	Absent
Jean-Pierre GAITET	X		Jean-Pierre FILIPPELLI		X
Josiane BOUVIER	X		Albert CRUCIS	X	
Guy MONNIN	X		Nadia NASRI	X	
Daniel AVEDIGUIAN	X		Colette CHAMPION		X
Annie GRIMAUD		X	Marguerite REPELIN		X
Jean-Michel LADOUCE	X		Gilles FIGUIERE	X	
Patrick GUINET		X	Maryelle PERNAUDET	X	
Marie Chantal JOLIVET	X				

Élus absents	Donne pouvoir à
-	-

Secrétaire de Séance	Taux de présence	En exercice	Présents	Votants
Guy MONNIN	66,6%	15	10	10

Déroulé de la séance :

1/ approbation du compte-rendu du CA du CCAS du 30 juin 2022

Le compte-rendu de la séance du 30 juin 2022 est approuvé à l'unanimité.

2/ demande d'aide financière – Prise en charge d'une facture d'électricité

Josiane BOUVIER, vice-présidente, présente la demande d'aide déposée par les assistantes sociales du Centre départemental de la Solidarité (CDS) de Miribel pour le compte d'une personne qu'elles suivent depuis plusieurs années.

Cette personne a connu ces derniers temps des difficultés financières liées à un budget tendu et des problèmes d'emploi. Elle a, de ce fait, accumulé une dette d'électricité auprès d'EDF qu'elle ne peut assumer seule.

Il était donc sollicité une participation du CCAS au paiement de cette dette à hauteur de 200 euros.

La délibération est approuvée à l'unanimité

3/ changement de nomenclature budgétaire et comptable au 1^{er} janvier 2023 – Passage au référentiel M57

Josiane BOUVIER, vice-présidente du CCAS, explique à l'assemblée qu'une généralisation du référentiel comptable M57 à toutes les catégories de collectivités locales est programmée au 1er janvier 2024. Elle précise que le référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions.

Le CCAS applique actuellement l'instruction comptable M14, comme le fait la commune

En application de l'article 106 III de la loi n°2015-991 portant nouvelle organisation territoriale de la république (Loi NOTRe) modifiée, le référentiel M57 s'applique sur option de l'Assemblée délibérante, à toutes les collectivités locales, leurs établissements publics locaux et l'ensemble des établissements publics mentionnés à l'article L. 1612-20 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). L'adoption du référentiel M57 est définitive.

La commune de Miribel a choisi d'opter pour le référentiel M57 à compter du 1er janvier 2023 par délibération du 30 juin 2022.

Or, les obligations budgétaires et comptables incombant au CCAS sont celles applicables à la Commune de rattachement. Le comptable public a été consulté pour avis sur ce projet d'exercice du droit d'option de passage au référentiel M57 à compter du 1er janvier 2023, et a émis un avis favorable.

Il était donc proposé au Conseil d'administration d'autoriser le changement de nomenclature budgétaire et comptable du budget du CCAS de Miribel, de la M14 vers la M57, à compter du 1er janvier 2023.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

4/ questions diverses

Colis de Noël : la formule retenue ces 2 dernières années (Drive pour les colis le samedi matin avec les enfants du CME et spectacle à l'Allegro l'après-midi) a rencontré un grand succès. Cette formule a également l'avantage d'être souple, si le contexte sanitaire venait à se compliquer. Elle va donc être reconduite.

Pour l'année 2022, le dispositif sera donc le suivant :

- Samedi 10 décembre matin : distribution en Drive sur la place de l'Allegro et à la salle des fêtes du Mas Rillier.
- Samedi 10 décembre après-midi : spectacle cabaret à l'Allegro
- Samedi 17 décembre après-midi : goûter et distribution des colis aux Echets

Octobre rose : volonté d'anticiper cette manifestation en 2023 en y associant par exemple les résidents des résidences autonomie de Joséphine Guillon ou les adhérents de Rencontre et Loisirs.

Solidaribus : action menée par le Secours Populaire pour se rapprocher des bénéficiaires. Le Conseil donne son accord pour son stationnement sur le marché un jeudi matin prochain.

Fin de séance à 18h30

Le secrétaire de séance
Guy MONNIN

Le Président du CCAS
Jean-Pierre GAITET